



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSENGER

Montréal, le 19 février 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2012-171 (paragr. 86)
Utilisation des réserves de GNL de l'usine LSR
Notre dossier: 312-00773**

Chère consœur,

Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie que GM GNL peut désormais utiliser les réserves de gaz naturel liquéfié (« **GNL** ») de l'usine LSR normalement dévolues à l'activité réglementée, le tout sous réserve du maintien des niveaux minimums identifiés dans la déclaration assermentée de Monsieur Vincent Regnault, jointe à la présente lettre, respectant ainsi les exigences énoncées au paragraphe 86 de la décision D-2012-171.

Cette déclaration est accompagnée d'une annexe illustrant le calcul des inventaires minimums de GNL requis au 31 janvier 2019 et au 28 février 2019.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agrèer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas

VL/mb

p. j